



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOS ÉDUCATION, PAS ÉDUCATIF... SELON L'ADMINISTRATION FISCALE !

Paris, lundi 10 juillet 2023 – Il y a 3 ans, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a décidé arbitrairement que les activités de l'association SOS Éducation, pourtant reconnue d'intérêt général, ne relevaient plus du champ éducatif. Il est reproché à SOS Éducation de ne pas avoir d'élèves et de ne pas intervenir dans les écoles. Autant reprocher à WWF de ne pas avoir de baleines dans ses bureaux ! SOS Éducation a été contrainte depuis 2020 de cesser l'envoi de reçus fiscaux à ses donateurs. Elle en avait pourtant obtenu l'autorisation depuis mai 2002, avec le même objet social et les mêmes activités... mais pas sous le même gouvernement !

Face à l'injustice, l'Association a décidé de présenter une nouvelle demande de reconnaissance du caractère éducatif de ses activités.

Après 18 mois d'instruction, l'administration fiscale vient de donner sa réponse définitive. C'est NON.

« Si SOS Éducation n'est pas éducative, quelle association l'est ? C'est un véritable lynchage ! Aujourd'hui, nous sommes dans le viseur de l'État. Demain, d'autres associations seront aussi empêchées d'agir ! La liberté d'association et la liberté d'expression sont bafouées. C'est une rupture d'égalité face à l'impôt entre ceux qui vont dans le sens du pouvoir et ceux qui agissent en priorité pour l'intérêt de l'enfant. » réagit Sophie Audugé, Déléguée générale et porte-parole de SOS Éducation.

Les associations militantes qui diffusent l'idéologie woke dans les écoles cumulent dons défiscalisés et subventions publiques ! Elles déconstruisent les enfants et les plongent dans un état émotionnel d'insécurité permanente et de perte de repères.

SOS Éducation a toujours refusé de toucher le moindre euro d'argent public pour garder une parole libre !

Mais le régime de déduction fiscale est un droit du contribuable ! Il n'est pas à géométrie variable en fonction des accords ou désaccords d'une association avec la politique du gouvernement.

SOS Éducation en paie le prix fort aujourd'hui...

Quantifier l'effondrement du niveau scolaire, condamner l'aggravation des inégalités, s'opposer à l'entrisme du politique dans l'École, démontrer que Parcoursup n'est pas méritocratique, dévoiler le mensonge de l'inclusion scolaire, dénoncer la maltraitance institutionnelle des enfants en situation de handicap cognitif, prouver que l'écriture dite « inclusive » est excluante et discriminante, apporter les preuves que l'idéologie du genre est une aberration scientifique contraire à l'intérêt de l'enfant, alerter sur le fait que l'éducation au plaisir sexuel en primaire est un danger, **rappeler que le devoir de l'École est d'instruire et pas d'éduquer...**

... Il est évident que cela dérange.

L'administration fiscale veut effacer SOS Éducation du paysage éducatif français.

L'Association annonce contester la décision de la DGFIP devant le tribunal administratif.

Ne pas reconnaître que SOS Éducation présente un caractère éducatif est contraire à l'intention du législateur. L'objectif, rappelé dans les débats entre parlementaires sur le régime fiscal du mécénat, est de



permettre l'expression d'une pluralité de points de vue par un tissu associatif qui rassemble des citoyens déterminés à agir pour l'éducation au sens large, dans l'intérêt de tous les enfants et de la société.

Depuis sa création, SOS Éducation agit dans l'intérêt supérieur de l'enfant : son instruction **et** son développement cognitif, psychologique, affectif et relationnel. Elle porte la voix de 125 000 citoyens soucieux de l'évolution de l'École.

Depuis l'arrêt des reçus fiscaux en 2020, le montant des dons collectés par l'Association a été divisé par 2, ce qui met en péril SOS Éducation. C'est certainement le but recherché.

Mais quand on voit le déclassement de notre École, il semble évident que SOS Éducation a toute sa place dans le paysage éducatif français. L'association compte bien continuer à agir pour redresser notre système scolaire.

C'est pourquoi SOS Éducation lancera à la rentrée une grande campagne participative de dons, et ouvrira l'adhésion à tous ceux qui souhaitent s'engager avec elle à agir pour l'École.

SOS Éducation est une association d'intérêt général, créée en 2001, à la suite des résultats des premières études internationales PISA signalant la baisse du niveau scolaire des élèves français. Elle rassemble plus de 125 000 citoyens, principalement des parents d'élèves et des professeurs, unis par une volonté commune de renouer avec la mission de l'école républicaine, exigeante et méritocratique, un des piliers de la cohésion nationale.

SOS Éducation : agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Contact Presse
SOS Éducation
presse@soseducation.org
+33 (0)1 45 81 22 67

Jugez du travail éducatif mené ! Découvrez le site de SOS Éducation : <https://soseducation.org/>